

LA LOI SUR LE RENSEIGNEMENT

Photo : <http://paradigmatrix.net/>

Nos compatriotes seraient parait-il plus de 70% favorables au projet de loi sur le renseignement en discussion ces jours-ci à l'Assemblée. Rien d'étonnant qu'ils soient aussi nombreux quand on sait que pour la plupart, les français pensent, à tort, que cette loi vise essentiellement la prévention du terrorisme, c'est du moins la raison officielle. Par ailleurs, pour la majorité d'entre eux, ils ne voient pas ce que cette loi va changer dans leurs préoccupations quotidiennes et, il faut le reconnaître, ils en ignorent aussi le contenu.

Il apparait donc nécessaire d'apporter quelques précisions notamment sur les motifs et moyens qui vont permettre de surveiller étroitement les citoyens.

– Parmi les motifs moins officiels que la prévention du terrorisme on trouve **“la défense des intérêts majeurs de la France”** et **“la prévention des violences collectives de nature à porter atteinte à la sécurité nationale”**. Vous avouerez que, si sous ce vocable abscons on ne voit rien de très évident, mais on subodore des objectifs cachés. Je pense qu'il eût été plus simple, si la volonté de protéger au maximum la liberté des français était réelle, de ne préciser qu'un seul motif, celui de la chasse aux terroristes initialement invoqué.

– Par ailleurs, grâce à cette loi, les autorités de police n'auront plus obligation d'en référer aux juges qui jusqu'à présent veillaient à la

garantie des libertés des mis en cause. Désormais c'est une commission (encore une !) qui veillera au grain. Les avis de cette commission seront donc purement formels et ne feront en aucun cas obstacle aux représentants de la loi qui pourront agir en toute impunité et sans contrôle.

Ayant maintenant les mains libres les autorités, sous de vrais ou faux prétextes, pourront grâce à cette loi mettre en œuvre rapidement un arsenal de moyens, d'outils, pour traquer tout ennemi invisible qu'il soit syndicaliste, opposant au régime, juge, avocat, écologiste, membre d'une ONG ou de Greenpeace. Parmi ces moyens citons : les micros dans les maisons, les mouchards sous les véhicules, les téléphones sur écoute, des boîtes noires chez les fournisseurs d'accès, et des dispositifs techniques de proximités (sorte de valises se faisant passer pour des antennes relais qui captent dans un rayon de 100 mètres toutes les communications téléphoniques aux alentours). Comme il est nécessaire de regarder toutes les voitures quand on recherche uniquement celles qui ont une plaque minéralogique paire, tous les gens seront contrôlés qu'ils soient honnêtes ou pas ! Le Big Brother à la française va devenir une réalité dans l'indifférence quasi générale et avec la bénédiction de la Gauche qui aurait certainement poussé des cris d'orfraie si la Droite avait été porteuse de cette loi.

Jean-Jacques Bourdin a interviewé ce matin le rapporteur du projet de cette loi, M. Urvoas, député du Finistère, et oui, un breton dans cette galère ! Écoutez-le, ses explications alambiquées méritent votre attention.

<https://dl.dropboxusercontent.com/u/16074056/Loi%20renseignement%20deput e%20Urvoas.mp3>